



Prime d'Aménagement du Territoire

**Séminaire « Aides Publiques aux entreprises »
Bordeaux – 1^{er} décembre 2008**

PLAN DE L'EXPOSE

1. Bilan d'activité
2. Mise en place du nouveau régime
3. Evolutions dans le montage et l'instruction des dossiers
4. Rappel: contacts, répartition des dossiers

Bilan d'activité 2007 :

Bilan chiffré

CIALA	Projets traités	Projets retenus	PAT accordée	Investissements	Créations d'emplois	Maintiens - reprises
15/05	22	11	9,25 M€	191 M€	660	1 449
21/06	27	14	6,99 M€	419 M€	1 159	10
20/09	23	15	11,29 M€	367 M€	1 441	1 799
18/10	19	12	11,44 M€	498 M€	2 286	328
21/11	1	1	3,75 M€	469 M€	250	0
20/12	14	6	4,24 M€	82 M€	437	0
TOTAL	91	59	46,96 M€	2 016 M€	6 233	3 636

Bilan d'activité 2007:

Synthèse

1.

- 59 programmes primés pour 92 demandes, soit un taux de succès de **64%** : ne pas survendre la PAT !

2.

3.

- **49,96 M€** de PAT attribuée

4.

- **9 869 emplois aidés**, dont
 - 6 233 créations soit 5 688 €/emploi en moyenne
 - 2 709 maintiens soit 2 757 €/emploi en moyenne
 - 803 reprises soit 1 624 €/emploi en moyenne
- **2 025 M€ d'investissements** et 77 M€ de dépenses de R&D accompagnés

Bilan d'activité 2007: *Synthèse à l'international*

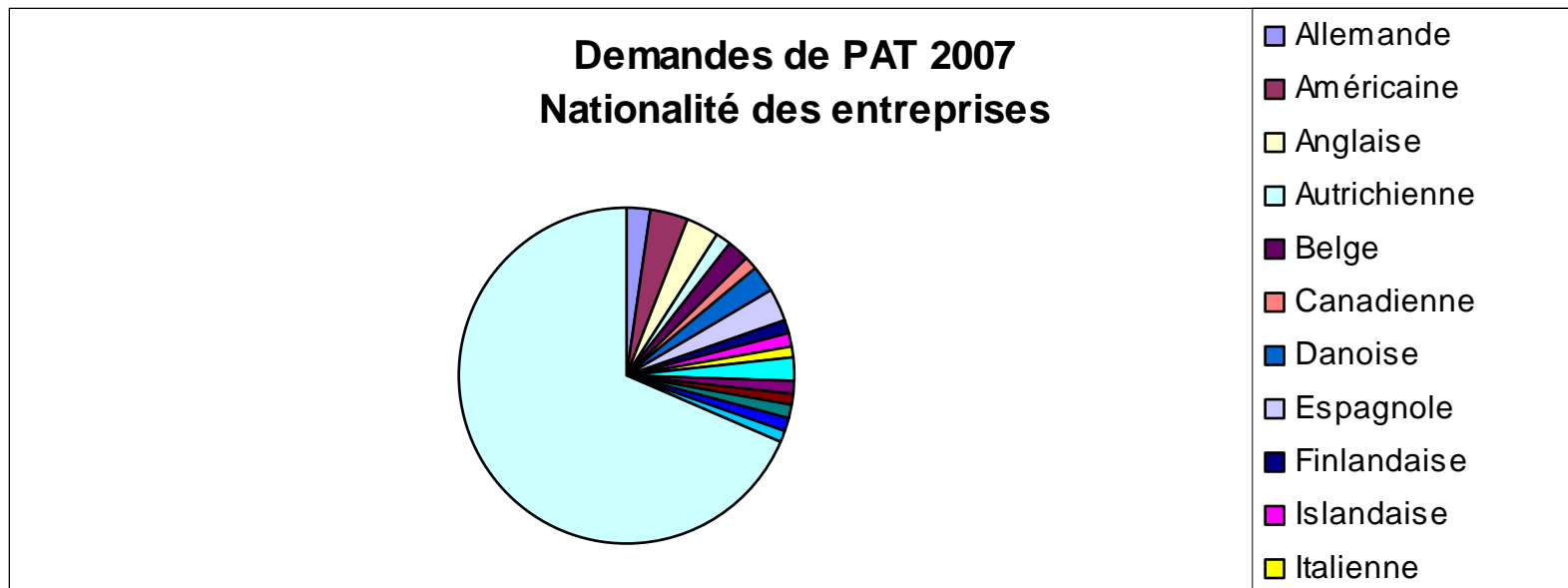
1.

- 27 dossiers déposés pour des entreprises étrangères, soit 31% des demandes
- Intérêt de la *golden list* de l'AFII pour identifier les projets prioritaires : créateurs d'emplois et mobiles à l'international

2.

3.

4.



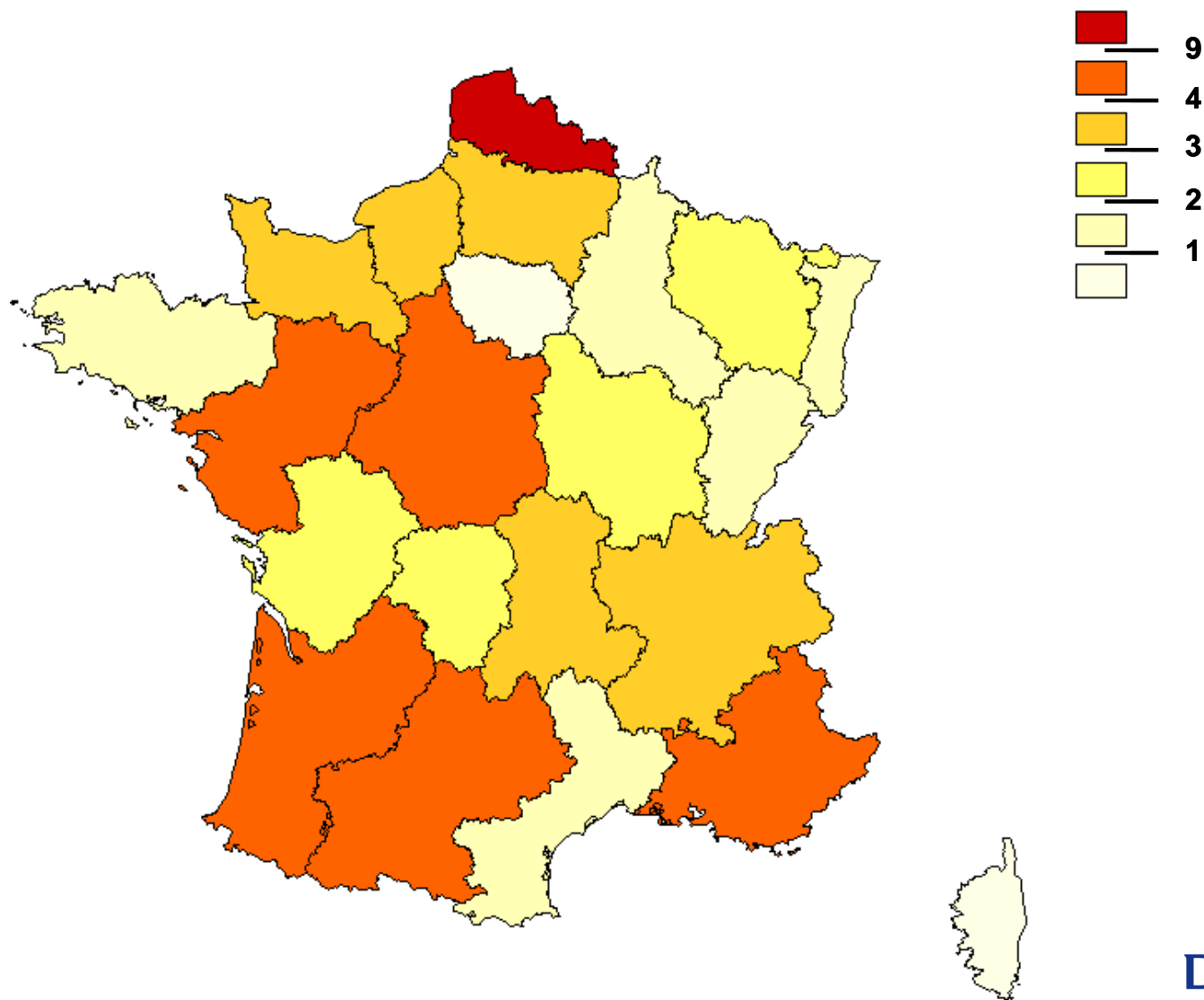
Bilan d'activité 2007 : *Projets soutenus par région*

1.

2.

3.

4.



Bilan d'activité 2007 :

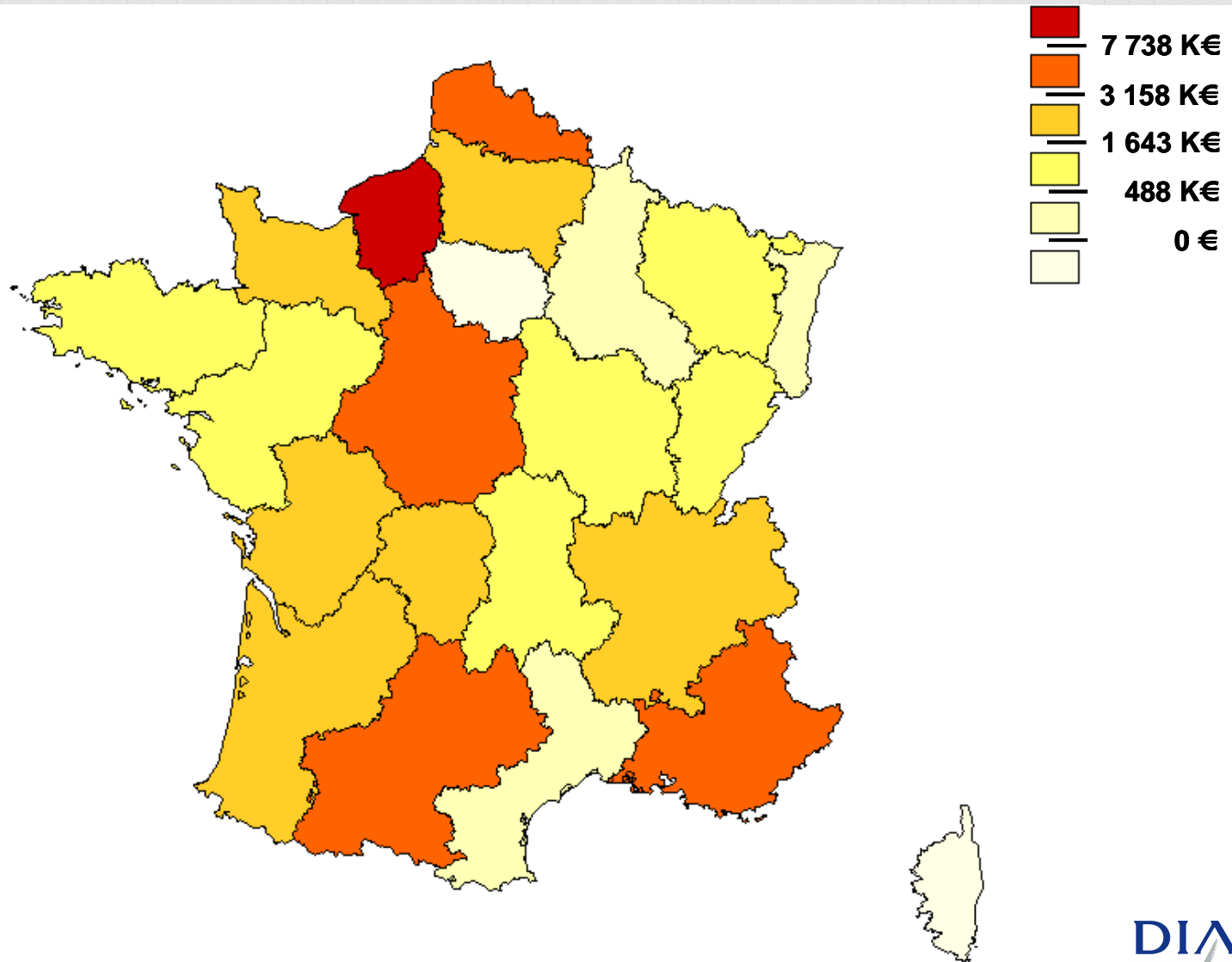
PAT accordée par région

1.

2.

3.

4.



Bilan d'activité 2007 :

Bilan qualitatif

1.

- Moins de dossiers qu'en 2006, essentiellement à cause de l'effet « changement de régime » et aux très grosses CIALA de novembre et décembre 2006: **peu d'effet du nouveau zonage sur le nombre de dossier**

2.

3.

4.

- Le montant des investissements primés est encore supérieur à celui de 2006.
- **L'incitativité de la PAT par emploi créé a fortement augmenté: 5 688€ / emploi, contre 4 260€ en 2006.**

Bilan d'activité 2007 :

Mise en place d'un nouveau régime

1.

2.

3.

4.

- Validation européenne du nouveau zonage AFR: 7 mars 2007
- Publication du décret 2007/732 relatif au **zonage AFR** le 7 mai 2007
- **PAT Industrie et services**: décret 2007/809 du 11 mai
- **PAT RDI**: décret 2007/1029 du 15 juin
- **Arrêté de fonctionnement et de composition** de la CIALA: 15 juin
- Publication de nouveaux **formulaire**s
- **Circulaire** PAT publiée. Renforcement du rôle du préfet de région

Mise en place du nouveau régime: *PAT « industrie et services »*

1.

2.

3.

4.

- Un impact sensible de la réduction du zonage sur le nombre de dossiers (90 contre 138) mais pas sur le nombre d'emplois ou les investissements soutenus
- Attention au respect des règles d'éligibilité: courrier d'intention *puis* dossier complet
- Grande hétérogénéité des interventions des collectivités territoriales. La coordination avec le SG CIALA est encore à parfaire.
- La PAT octroyée n'est pas toujours déterminante pour localiser une décision d'investissement en France : autres critères

Mise en place du nouveau régime: *PAT « Mutations économiques »*

1.

2.

3.

4.

○ Investissement défensif:

- 4 dossiers traités, sur 25 éligibles (>25 M€ investissement)
- 590 M€ d'investissement, 5 704 reprises, 550 créations
- 6,2 M€ de PAT accordée à 2 dossiers
- Un outil manifestement adapté aux problématiques d'investissement certaines filières (automobile, industrie papetière)

○ Reprise d'entreprise:

- 4 dossiers traités, en ligne avec les objectifs
- 101 M€ d'investissement, 795 emplois repris, 215 créés
- 3 M€ de PAT accordés à 3 dossiers

Mise en place du nouveau régime: *PAT « RDI »*

1.

- 8 dossiers traités, soit moins d'1 sur 10: peu d'influence de l'extension du zonage

2.

- 82 M€ de coûts éligibles, 223 créations d'emplois

3.

- 1,54 M€ de PAT accordée à 4 dossiers: moins de 5% du budget

4.

- Aucun dossier d'innovation de procédé et de services
- La formalisation des dossiers doit correspondre à de vrais programmes de R&D
- La pertinence de la PAT R&D paraît moindre: pôles de compétitivité, nouveau CIR, réforme d'Oséo-All, nouveau FEDER
- La notoriété de la PAT « I » est encore à construire

Mise en place du nouveau régime: *jurisprudence*

- 1.
- 2.
3.
 - « *Mieux soutenir moins de projets* »: promesse tenue, sans remettre en cause la fiabilité de la PAT
4.
 - Une attention renforcée:
 - Sur l'incitativité de la PAT
 - Sur la dimension internationale du marché ciblé par le projet
 - En dehors de ces règles, pas de discrimination a priori : la PAT fait du « sur mesure ».

Montage et instruction des dossiers: *Renforcement de la règle d'éligibilité*

1.

2.

3.

4.

- Les règles européennes d'éligibilité des aides AFR imposent la réception par l'entreprise d'une confirmation de son éligibilité avant le démarrage de ses travaux
- D'où la nécessité de **systematiser l'envoi d'une lettre d'intention** préalablement à tout dépôt de dossier
- Cette première étape permet en outre d'améliorer l'analyse amont des dossiers et leur orientation vers les dispositifs de soutien public les plus adaptés.
- **Vérifier la réelle concurrence à l'international et les structures de coûts par pays** : comparaison des dispositifs fiscaux, des aides AFR disponibles, de la productivité, etc

Montage et instruction des dossiers: *De nouveaux dossiers CERFA*

1.

2.

3.

4.

- Désormais 3 exemplaires papiers complets et **un exemplaire électronique** sont demandés
- De **nouveaux formulaires Excel**, accessibles en téléchargement sur le site de la DIACT www.diact.gouv.fr ou auprès du SG CIALA
- L'extrait de **KBIS** est indispensable à un traitement rapide des dossiers et des conventions
- Il est encore trop rare que les comptes prévisionnel ou le plan de financement soit remplis correctement!

Montage et instruction des dossiers: *Constitution et examen d'un dossier*

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Action	Rendu	Qui
1. Détection du projet	<i>Courrier d'intention</i>	Entreprise + conseils (AFII, ARD, SGAR en lien avec services déconcentrés)
2. Détermination de l'éligibilité	<i>Notification d'éligibilité</i>	SG CIALA
3. Montage du dossier	<i>CERFA + dossier littéraire</i>	Entreprise + conseils (ARD, SGAR et services techniques mandatés par préfet de région)
4. Instruction	<i>Dossier d'instruction</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ CIALA: SG CIALA, MAP, MEFE (DGCP-DGE-DGTPE), AFII, DIRD, Min recherche ○ Expert financier ○ Avis du préfet de région suivant formulaire
5. Décision	<i>Notification</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avis de la CIALA 2. Décision du Ministre d'Etat

Contacts / répartition des dossiers

Patrice DOS SANTOS

01.40.65.10.80

patrice.dossantos@diact.gouv.fr

Michaël REYNIER

01.40.65.11.44

michael.reynier@diact.gouv.fr

1.

○ Décisions nouvelles et modificatives

2.

○ Suivi sectoriel

[17](#) Industrie textile

[18](#) Industrie de l'habillement et des fourrures

[19](#) Industrie du cuir et de la chaussure

3.

[22](#) Edition, imprimerie, reproduction

[30](#) Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique

4.

[32](#) Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication

[36](#) Fabrication de meubles ; industries diverses

[51](#) Commerce de gros et intermédiaires du commerce

[60](#) Transports terrestres

[61](#) Transports par eau

[62](#) Transports aériens

[63](#) Services auxiliaires des transports

[64](#) Postes et télécommunications

[65](#) Intermédiation financière

[66](#) Assurance

[67](#) Auxiliaires financiers et d'assurance

[72](#) Activités informatiques

[74](#) Services fournis principalement aux entreprises

17

○ Décisions nouvelles

○ Suivi sectoriel

[15](#) Industries alimentaires

[20](#) Travail du bois et fabrication d'articles en bois

[21](#) Industrie du papier et du carton

[23](#) Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires

[24](#) Industrie chimique

[25](#) Industrie du caoutchouc et des plastiques

[26](#) Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

[27](#) Métallurgie

[28](#) Travail des métaux

[29](#) Fabrication de machines et équipements

[31](#) Fabrication de machines et appareils électriques

[33](#) Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie

[34](#) Industrie automobile

[35](#) Fabrication d'autres matériels de transport

[37](#) Récupération

[73](#) Recherche et développement